

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2024

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour l'ensemble des filières

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptations du tableau des effectifs liées à l'organisation des services (-1/+2)

Les besoins du service Finances et qualité comptable nécessitent la suppression du poste de chargé de gestion budgétaire et comptable (catégorie B) et la création d'un poste de chargé de mission qualité des comptes (catégorie A) permettant d'intégrer davantage de missions d'expertise, liées au contrôle interne des cycles dépenses et recettes, contrôle interne et suivi juridique des régies, rédaction des logigrammes et des procédures.

La structure France services a ouvert ses portes le 8 mars 2022 avec la création d'un poste de référent de la structure et un poste de conseiller numérique. Etant donné l'amplitude d'ouverture ainsi que le taux de fréquentation, il est indispensable de créer un poste supplémentaire d'agent France services afin de maintenir la qualité d'accueil, d'accompagnement et ainsi poursuivre le développement des services proposés et des différents partenariats. Le poste actuel de référent est transformé en chef de secteur permettant l'encadrement de l'équipe.

Supprimer :	Créer :
- 1 poste sur le grade de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	- 1 poste sur le grade d'attaché territorial - 1 poste sur le grade d'adjoint administratif
	Modifier : - le poste de référent France services (catégorie B) en chef de secteur France services (catégorie B)

II. Adaptations du tableau des effectifs liées à la mise à jour des effectifs (-39,115 / + 13)

Le tableau ci-dessous indique les suppressions et créations de grades qu'il est nécessaire de faire afin de se remettre à jour. En effet, au fil des années, des postes avaient été créés sur certaines grades le temps des mises au stage de certains agents, ou d'attente de reclassement d'autres, mais non pas été supprimés par la suite alors qu'ils auraient dû l'être :

Supprimer :	Créer :
- 1 poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - 1 poste sur le poste sur le grade d'assistant administratif principal de 2 ^{ème} classe - 6 postes sur le grade d'adjoint administratif - 1 poste sur le grade d'ingénieur - 1 poste sur le grade d'agent de maîtrise	- 1 poste sur le grade d'ingénieur principal - 5 postes sur le grade d'adjoint technique - 2 postes sur le grade d'agents spécialisés des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe - 1 poste sur le grade de puéricultrice hors classe

<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe - 3 postes sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 1 poste sur le grade de conseiller socio-éducatif - 2 postes sur le grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe - 1 poste sur le grade d'agent social principal de 1^{ère} classe - 0,5 poste sur le grade de médecin hors classe - 1,275 postes sur le grade de psychologue de classe normale - 1 poste sur le grade d'infirmier en soins généraux hors classe - 5 postes sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale - 1,34 poste sur le grade d'éducateur des APS - 1 poste sur le grade de bibliothécaire - 1 poste sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine - 2 postes sur le grade de brigadier-chef principal - 1 poste sur le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe - 1 poste sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe - 6 postes sur le grade d'adjoint d'animation 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure - 1 poste sur le grade d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe - 2 postes sur le grade de gardien-brigadier
--	--

Il s'agit de mettre mieux en concordance la réalité des emplois pourvus et le tableau des effectifs autorisés. Cette mise à jour n'entraîne aucune suppression de poste réel.

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à supprimer 40,115 postes et à en créer 15 au 1^{er} juin 2024. Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 ^{er} avril 2024	Au 1 ^{er} juin 2024
Ville	467,05	441,935

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à adapter le tableau des effectifs au 1^{er} juin 2024 pour l'ensemble des filières.